

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-21
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière :
DOMAINES DE
COMPETENCES
PAR THEMES

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

OBJET :
OPERATION
« VILLE
DURABLE »
N°2024-01 --
MISSION
D'ANALYSE
D'OPPORTU-
NITÉ ENR
THERMIQUE
SUR LE SITE
ANDREOSSY
AVEC LE
SYADEN

LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE
EST DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN
DATE DU : 17
JANVIER 2024

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 17 JANVIER
2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

31 JAN, 2024

Séance du Conseil Municipal du mercredi 24 janvier 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT,
Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry
ROSSICH, Zohra KUFEL

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES À Jacqueline RATABOUIL,
Philippe GUIRAUD À Philippe GREFFIER,
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Evelyne GUILHEM,
Delphine SANTINI À Chantal BARTHES,
Adrien ROUZAUD À Denis BOUILLEUX,

Absents excusés :

Régine SURRE, Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON, Martine
LACOMBE

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la ville s'est engagée dans une démarche durable d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal.

Il précise que le Syndicat Audois d'Energies et Numérique (SYADEN) met en œuvre des actions de maîtrise de l'énergie au profit des collectivités volontaires notamment sur les énergies renouvelables thermiques, conformément à la délibération n°2018-76 du 20 septembre 2018, du Comité Syndical.

Parmi les différentes missions sur la maîtrise des consommations énergétiques et la production d'énergies renouvelables, le SYADEN propose au collectivité une mission d'analyse d'opportunité ENR Thermique (ENR-TH) pour aider à la décision de la collectivité, qui entre également dans le cadre du contrat de développement des ENR Thermiques territorial de l'Aude dont le Syndicat est chef de file.

L'analyse d'opportunité « ENR TH » est une mission qui accompagne les collectivités dans toute la démarche d'un projet de chaufferie soit d'eau chaude solaire, de géothermie ou de production bois, voir un mélange de ces systèmes quand cela est possible sur un ou plusieurs bâtiments.

Une convention, engageant le SYADEN auprès de la collectivité et décrivant précisément la mission est jointe à cette délibération, étant précisé qu'aucune participation n'est demandée à la collectivité.

La collectivité doit notamment s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission. A noter que cette prestation est réalisée gratuitement par le SYADEN. Il est proposé à l'assemblée d'approuver l'adhésion à la mission d'analyse d'opportunité ENR Thermique sur le site Andréosy avec le SYADEN, et autoriser le SYADEN à accéder au besoin aux données de la structure et de suivre les consommations,

Il est proposé à l'assemblée de désigner Monsieur Bertrand HILLAT, Directeur des Services Techniques, en qualité de référent de la commune pour le suivi du projet « ENR-TH »,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

APPROUVE la désignation de Monsieur Bertrand HILLAT, Directeur des Services Techniques, en qualité de référent de la commune pour le suivi du projet « ENR-TH ».

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 24 janvier 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 31 JAN. 2024
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : 25 JAN. 2024
Par publication le : 31 JAN. 2024
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 26/01/2024
Reçu en préfecture le 26/01/2024
Publié le 31 JAN. 2024
ID : 011-211100763-20240124-DB202421DB-DE

